



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2019 À 18 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 36
absents représentés : 13
absentes : 5

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 27 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislav de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Benoît DARETS, Arnaud PINATEL, Nicole CHUSSEAU, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Lionel CAMBLANNE, Xavier GAUDIO, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Anne-Marie DAUGA, Louis GALDOS, Christine JAURY-CHAMALBIDE, Éric KERROUCHE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Pierre PECASTAINGS, Michel PENNE, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Christine TOULAN-ARRONDEAU, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :

Mme Christine BENOIT a donné pouvoir à M. Jean-Claude SAUBION, Mme Nelly BÉTAILLE a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN, Mme Cécile CROCHET a donné pouvoir à M. Arnaud PINATEL, M. Fabrice DATCHARRY a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, Mme Nathalie DECOUX a donné pouvoir à Mme Anne-Marie DAUGA, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST, M. Michel DESTENAVE a donné pouvoir à M. Jean-Louis VILLENAVE, Mme Christine GAYON a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Michel PENNE, Mme Françoise TROCCARD a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE.

Absentes : Mesdames Aline MARCHAND, Nathalie CASTETS, Catherine COLL, Chantal JOURAVLEFF, Corine LAFITTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis VILLENAVE.

OBJET : INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 19 OCTOBRE 2017 PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Monsieur le Président

A - MARCHÉS PUBLICS

1 - Marchés et accords-cadres selon la procédure adaptée :

- Services

Stratégie mobilité 2020-2030

Notification : 8 novembre 2019
Titulaire : TTK à Lyon (69)
Montant : 56 900 € HT + 20 000 € HT partie à bons de commande

Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des bâtiments de la Communauté de communes MACS

Notification : 12 novembre 2019
Titulaire : BETEL à Dax (40)
Montant : 26 983 € HT

- Fournitures

Fourniture, paramétrage et déploiement d'applications SIG pour la Communauté de communes MACS

Notification : 30 septembre 2019
Titulaire : CIVIL GROUP à Villeurbanne (69)
Montant : 32 536 € HT + 9 736 € HT maintenance et redevance annuelle

- Travaux

Travaux d'équipement des forages du doublet géothermique du siège de la Communauté de communes MACS

Notification : 24 octobre 2019
Titulaire : FORAQUITAINE à Pouydesseaux (40)
Montant : 68 661 € HT

Travaux de construction pour l'aménagement du restaurant administratif de la Communauté de communes MACS

Notification : 20 novembre 2019

Lot	Intitulé	Attributaire	Montants € HT
1	Menuiserie intérieure	ETCHEPARRE à Saint-Palais (64)	21 100
2	Plâtrerie	Infructueux	
3	Carrelage Faïence	LESCA à Tartas (40)	47 061
4	Peinture	MORLAES à Tartas (40)	7 374.50
5	Electricité	SUDELEC à Bayonne (64)	53 674.78
6	Climatisation ventilation plomberie sanitaire	SARRAT à Saint-Gladie (64)	98 524.51
7	Equipements de cuisine	SARRAT à Saint-Gladie (64)	114 119.76

2 - Marchés et accords-cadres selon une procédure formalisée :

- Services

Mise en œuvre de la plateforme locale de rénovation énergétique

Notification : 28 août 2019
Titulaire : SOLIHA Landes à Dax (40)
Montant : 380 000 € HT maximum

Maintenance des installations techniques thermiques du pôle culinaire de la Communauté de communes MACS

Notification : 17 septembre 2019
Titulaire : DALKIA à Artix (64)
Montant : 40 000 € HT maximum par an et pour 3 ans

Nettoyage des locaux et des vitres des bâtiments de la Communauté de communes MACS

Notification : 26 novembre 2019

Titulaire : APR à Lons (64)

Montant : sans montants minimum ni maximum

- Fournitures
- Travaux

3 - Modification des contrats en cours d'exécution

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du pôle arts plastiques sur la commune de Labenne

Notification : 15 novembre 2019

Objet de la modification : prestations supplémentaires résultant d'évolutions techniques et technologiques pour un montant de 93 055 € HT soit 24.02% du montant initial.

Travaux de construction pour l'extension du siège de la Communauté de communes MACS –

lot 7C : mobilier de bureau

Notification : 26 novembre 2019

Objet de la modification : travaux modificatifs pour un montant de 9 437.50 € HT soit 15,68% du montant initial.

lot 9 : sols souples

Notification : 26 novembre 2019

Objet de la modification : travaux modificatifs pour un montant de 12 834.71 € HT soit 9,36% du montant initial.

4 - Adhésion à des conventions constitutive d'un groupement de commandes

Acquisition d'un logiciel de gestion de régies publiques

Nature du groupement : permanent

Coordonnateur : Communauté de Communes MACS

B - CULTURE - PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

Décision n° 20191011DC64 du 11 octobre 2019 - Week-end éveil & culture - 15 & 16 novembre 2019 :

- de signer les contrats de cession pour les spectacles suivants :

Vendredi 15 novembre et samedi 16 novembre 2018 - Pôle Sud

Spectacle « La Toute petite boîte de nuits » par la Compagnie La Boîte à gants - 4 séances

Vendredi 15 novembre et samedi 16 novembre 2018 - Pôle Sud

Spectacle « Milia » par la Compagnie Lagunarte - 5 séances

Vendredi 15 novembre et samedi 16 novembre 2018 - Pôle Sud

Spectacle « Petits pas voyageurs » par la Compagnie Kieki Musiques - 5 séances

Vendredi 15 novembre et samedi 16 novembre 2018 - Pôle Sud

Installation des structures sonores « Philemoi » par le collectif Pour ma Pomme

- de prendre en charge, selon la répartition suivante, les cachets artistiques correspondants, pour les montants suivants :

Compagnie La Boîte à gants, spectacle « La toute petite boîte de nuits » : 2 315,73 € TTC pris en charge par le service Culture et 2 315,73 € TTC pris en charge par le service Halte-Garderie Itinérante de MACS ;

Compagnie Lagunarte, spectacle « Milia »: 1 482,79 € TTC pris en charge par le service Culture et 1 482,79€ € TTC pris en charge par le service Halte-Garderie Itinérante de MACS ;

Compagnie Kieki Musiques, spectacle « Petits pas voyageurs » : 1 688 € TTC pris en charge par le service Culture et 1 688 € TTC pris en charge par le service Halte-Garderie Itinérante de MACS ;

Le collectif « Pour ma Pomme » pour ses structures sonores « Philemoi »: 925 € TTC pris en charge par le service Culture de MACS et 925 € TTC pris en charge par le service Halte-Garderie Itinérante de MACS ;

- de prendre en charge, selon la répartition suivante, les frais liés à l'hébergement de 7 artistes pour 2 nuitées, correspondants aux montants suivants :

509,60 € pris en charge par le service Culture ;

509,60 € pris en charge par le service Halte-garderie.

- de prendre en charge 18 repas sur place le vendredi 15 midi et le samedi 16 novembre (9 personnes).

Décision n° 20191011DC64 du 11 octobre 2019 - Stage éveil musical / programmation spectacle à Pôle Sud le 31 octobre 2019 :

- de signer le contrat de cession pour deux séances du spectacle « Zou » par la compagnie « Association Sons de toile » aux accueils de loisirs, le jeudi 31 octobre 2019,
- de prendre en charge le cachet artistique à hauteur de 2 605 € TTC.

Décision n° 20191104DC67 du 4 novembre 2019 - Coréalisation MACS / Scène aux champs - Concert Susheela RAMAN le 30 novembre 2019 à la Mamisèle à Saubrigues :

- de signer la convention de coréalisation avec l'association Scène aux champs pour la réalisation du concert suivant : Susheela RAMAN, samedi 30 novembre 2019 à 21h, salle La Mamisèle à Saubrigues.
- de verser à l'association Scène aux champs la somme de 2 500 € TTC pour la prise en charge du cachet artistique correspondant à cette manifestation.

Décision n° 20191108DC69 du 14 novembre 2019 - Halte-garderie itinérante (HGI) - Modification du règlement de fonctionnement concernant les dispositions suivantes :

- l'application d'un plancher de ressources pour le calcul de certaines participations familiales,
- les modalités de tarification des familles ayant à charge un enfant porteur de handicap,
- la proposition, soumise à acceptation des familles, de collecte de données personnelles par la Caf, à finalité statistique.

C - PÔLE CULINAIRE

Décision n° 20191009DC62 du 9 octobre 2019 portant adoption de la charte de fonctionnement du portage à domicile applicables aux communes et aux centres communaux d'action sociale.

D - LOGEMENTS D'URGENCE

Décision n° 20191016DC58 du 16 octobre 2019 portant modification du règlement intérieur et du contrat d'hébergement des hôtels sociaux

- expérimentation pour l'accueil des animaux de compagnie, hors chiens de catégorie I et II, dans les hôtels sociaux de compétence communautaire, sur une durée d'un an pour évaluer sa pertinence sociale et son impact sur la gestion,
- mise en place d'une grille tarifaire, dans l'éventualité de dégradations résultant de l'accueil des animaux de compagnie dans les hôtels sociaux du territoire communautaire, et dans le respect du principe de responsabilisation et d'autonomisation des personnes hébergées :

DÉTAIL	€
Dégradations des textiles	
- Housse clic-clac,	50
- Une paire de rideaux	60
- Plusieurs paires de rideaux	100

Dégradations sur petit mobilier	
- une chaise	5
- deux chaises	10
- trois chaises	15
- quatre chaises	20
- une table de chevet	30
Forfait dégradations gros mobilier (matelas, clic-clac, tables)	100
Forfait dégradations serrurerie	
Forfait dégradation mur	
Forfait dégradations menuiserie	
Forfait dégradations matériel électrique	
Forfait dégradations parties communes	
Forfait dégradations jardin	
Forfait invasion de parasites	

- modification du contrat d'hébergement pour intégrer les évolutions précitées.

E - DROIT DE PRIORITÉ

Décision n° 20191114DC68 du 14 novembre 2019 d'exercice du droit de priorité, dont dispose le Président de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, à l'occasion de l'aliénation du bien désigné ci-après, ayant fait l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie de Capbreton le 4 octobre 2019 concernant la section BT parcelles 161 (1 050 m²) et 163 (75 m²), le tout, situé 79 avenue Georges Pompidou, 40130 Capbreton d'une surface totale de 1125 m² pour un prix de 1 300 000 €.

Le prix de 1.300.000,00 €, bien cédé libre de toute location ou occupation, figurant dans la déclaration d'intention d'aliéner précitée, est accepté par la Communauté de communes.

F - PATRIMOINE

Décision n° 20191016DC66 du 16 octobre 2019 de cession gratuite du véhicule accidenté hors d'état de rouler ci-après désigné, dont elle n'a plus l'usage, au profit de la société Phénix Recyclage, Zone d'activité Ambroise, 69 Rue Ambroise 2, 40390 Saint-Martin-de-Seignanx :

Quantité	Marque, Modèle	Immatriculation	Date d'acquisition
1	Renault, Master propulsion	AH-232-QE	21/12/2009

Les Établissements Darrigrand s'étant par la suite rétractés en signifiant à la Communauté de communes leur intention de ne pas poursuivre la cession envisagée par décision du président n° 20190904DC52 en date du 4 septembre 2019, moyennant l'enlèvement du véhicule à leurs frais et risques, la décision du 16 octobre 2019 se substitue à la décision du président n° 20190904DC52 du 4 septembre 2019, laquelle est abrogée.

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Depuis le 30 novembre 2018, outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
 Pour extrait certifié conforme
 À Saint-Vincent de Tyrosse, le 6 décembre 2019

Le président,

 Pierre Froustey